



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

**cerfa**  
N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/02/2022

Dossier complet le :

03/02/2022

N° d'enregistrement :

2022-12171

### 1. Intitulé du projet

Création d'un tronçon de voie communale n° 304 sur une longueur de 275 mètres sur la commune de Saint-Sornin (17600)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de SAINT-SORNIN

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Joël PAPINEAU - Maire de la commune

RCS / SIRET

2 | 1 | 1 | 7 | 0 | 4 | 0 | 6 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

Forme juridique Commune

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
6.a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.	Création d'une voie communale sur 275 ml.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déplacement d'une voie communale existante pour l'extension d'une carrière de calcaire (extension autorisée par l'AP n° 18-95/DCAT/BE du 18 janvier 2018).

Réalisation d'une voirie à double sens sur 275 ml :

- décapage de l'emprise de la chaussée,
- empierrement en grave calcaire 0/31.5,
- réalisation de bordures A2 au carrefour avec la route départementale 728,
- réalisation d'un revêtement bicoche,
- accotements en herbe (accotements en béton taloché au carrefour la RD 728).

## **4.2 Objectifs du projet**

Le déplacement du tronçon de la voie communale n°304 permettra d'assurer la continuité de circulation pour les véhicules. Une partie de l'emprise autorisée en carrière est séparée par la voie communale n°304. Ce tronçon de voie communale engendrerait une insécurité tant pour les usagers de la route que le personnel de la carrière s'il demeurait en l'état lors de l'exploitation du gisement au droit des parcelles de part et d'autre de la voie.

Afin de pallier cette insécurité juridique, une déviation de la voie communale est nécessaire en limite sud-est de la carrière CMGO. De plus, cette déviation ainsi créée améliorera les conditions de circulation en supprimant les deux virages existants et sécurisera l'intersection entre le futur tronçon de la voie communale et la route départementale n°728 (réalisation d'une ligne droite débouchant perpendiculairement à la route départementale n°728 améliorant la visibilité du carrefour). Cette nouvelle route sera moins longue que la voie supprimée ( 275 ml pour la nouvelle voie , 415 ml pour l'ancienne voie).

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Travaux prévus en une phase, sur une durée estimative de deux mois, préalablement à la suppression du tronçon actuel.

- Décapage et terrassement de la route,
- Empierrement pour fondation de voirie,
- Réalisation de bordures A2 et accotements en béton taloché au carrefour de la RD 728,
- Réalisation des accotements en herbe,
- Réalisation des fossés.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le trafic prévu sur le futur tronçon sera différent de l'actuel pour l'entrée/sortie sur la voie communale n°304 / D 728 :

- circulation en double sens (l'entrée sur la voie communale ne pourra se faire que pour les véhicules en provenance de Saintes, la sortie sur la RD 728 ne pourra se faire que pour les véhicules en direction de Marennes)
- gestion des eaux de ruissellement collectées par des fossés

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet déjà étudié dans le cadre de l'instruction du dossier d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière (étude d'impact Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de voirie	275 ml
Surface d'emprise de la voirie	825 m2
Surface des accotements	825 m2
Réalisation de fossés	550 ml
Surface totale	2200 m2

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Lieu-dit Le Grand Fief

Commune de Saint-Sornin (17600)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),  
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Point d'arrivée :

Communes traversées :

SAINT-SORNIN

**Long. 4 5° 4 5' 5 9 " 4 1N Lat. 0 0 ° 5 9 ' 2 0 " 9 2C****Long. 4 5° 4 6 ' 0 3 " 1 4N Lat. 0 0 ° 5 9 ' 1 7 " 3 1C****Long. 4 5° 4 5' 5 5 " 9 5N Lat. 0 0 ° 5 9 ' 2 3 " 8 0C****Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non 

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non 

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup>

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Sornin est intégrée dans une zone de répartition des eaux par arrêté préfectoral n°033757 du 02 décembre 2003 ( bassins versants hydrographiques de la Charente et de la Seudre). Aucun impact envisageable sur le réseau hydrographique.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Les Marais de Brouage et Ile d'Oléron au Nord – ZSC FR5400431 (Directive Habitats) – ZPS FR5410028 (Directive Oiseaux) à 650 m <input checked="" type="checkbox"/> les Marais de la Seudre et Sud Oléron au Sud-Ouest – ZSC FR5400432 (Directive Habitats) – ZPS FR5412020 (Directive Oiseaux) à 400 m du projet <input checked="" type="checkbox"/> la carrière de l'Enfer au Sud-Est – ZSC FR5402001 (Directive Habitats) à 1.35 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de la grave calcaire pour la création de la couche de fondation de la voirie.
Milieu naturel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non, car la future voie communale est incluse dans le périmètre autorisé de la carrière
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet d'assurer la continuité du réseau routier pour les riverains.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le déplacement de la voie communale n°304 a déjà été étudié dans le cadre de l'étude d'impact du dossier de renouvellement et d'extension de la carrière (mesure compensatoire à la suppression du tronçon actuel) et que le nouveau linéaire est nettement inférieur à l'actuel ( 275 ml pour 415 ml aujourd'hui), le projet nous semble devoir être dispensé d'étude d'impact.

NB: un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 a été instruit dans le cadre de l'étude d'impact de renouvellement et d'extension de la carrière ( englobant donc le projet de construction d'une nouvelle route). le rapport conclut que le projet n'aura pas d'incidence négative sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

	<b>Objet</b>	
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

ANNEXE 7 : Descriptif des risques Géorisques

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Sornin

le, 31/01/2022

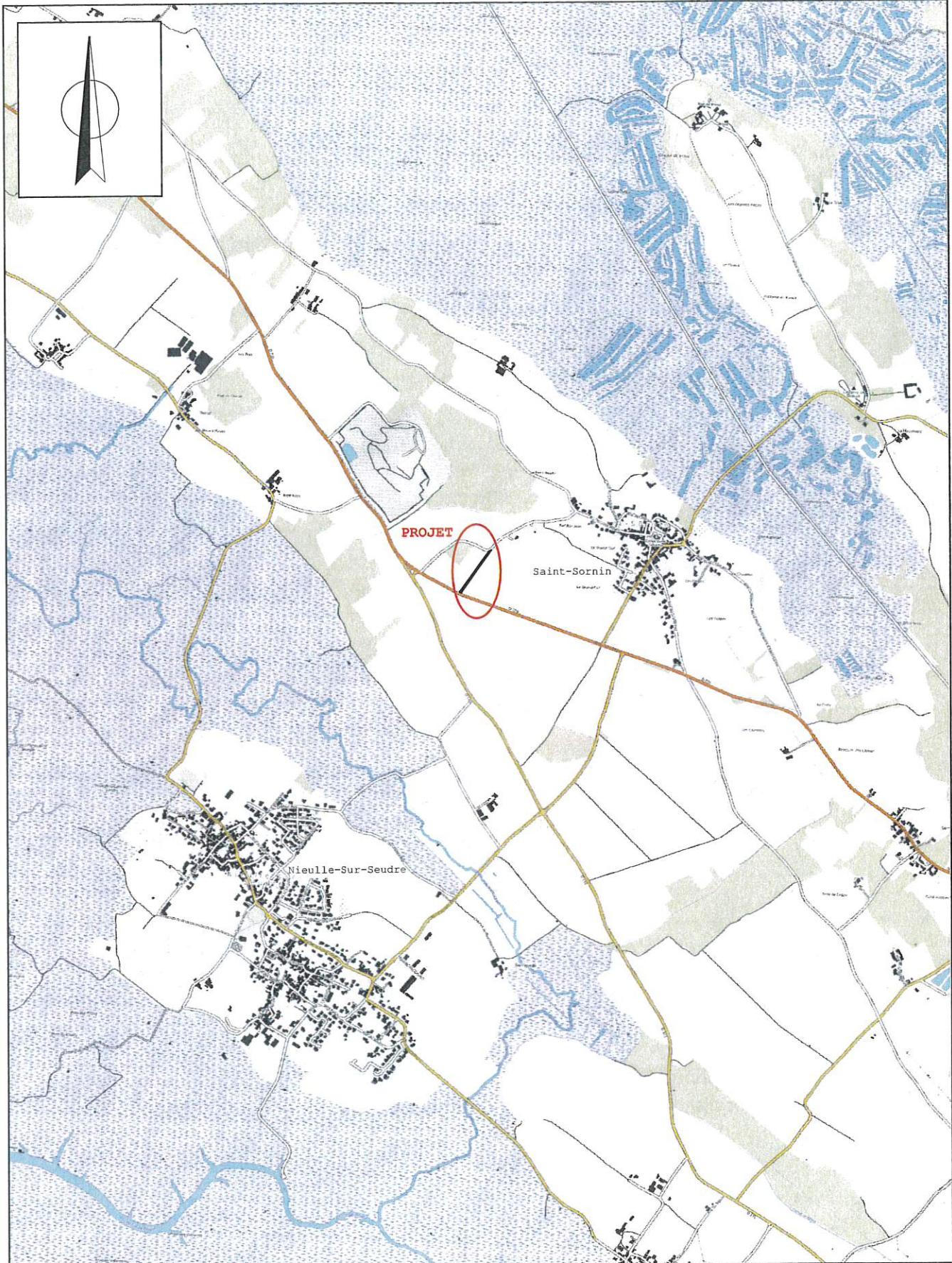
Signature

Le 31/01/2022, je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.



## **ANNEXE 2 :**

- ✓ Plan de situation au 1/25000
- ✓ Plan de localisation de la future voie communale n°3t4



Projection: Lambert 93

0 250 500 750 1000 m



**plan de situation  
projet nouvelle route communale n° 304**

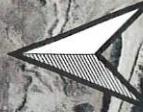
Date: 28 janvier 2022 - Echelle: 1/25 000

Dossier: C:\Users\BOISARDOneDrive - Colas\UNCERIGOM - SAINT SORNIN\UGS\carriere  
Gaia Saint-Sornin.ges  
Composition plan nouvelle voie

a future voie communale n°304

voie communale n°304 actuelle  
future voie communale n°304

100



### **ANNEXE 3 :**

- ✓ Photographies datées de la zone d'implantation avec localisation des prises de vue



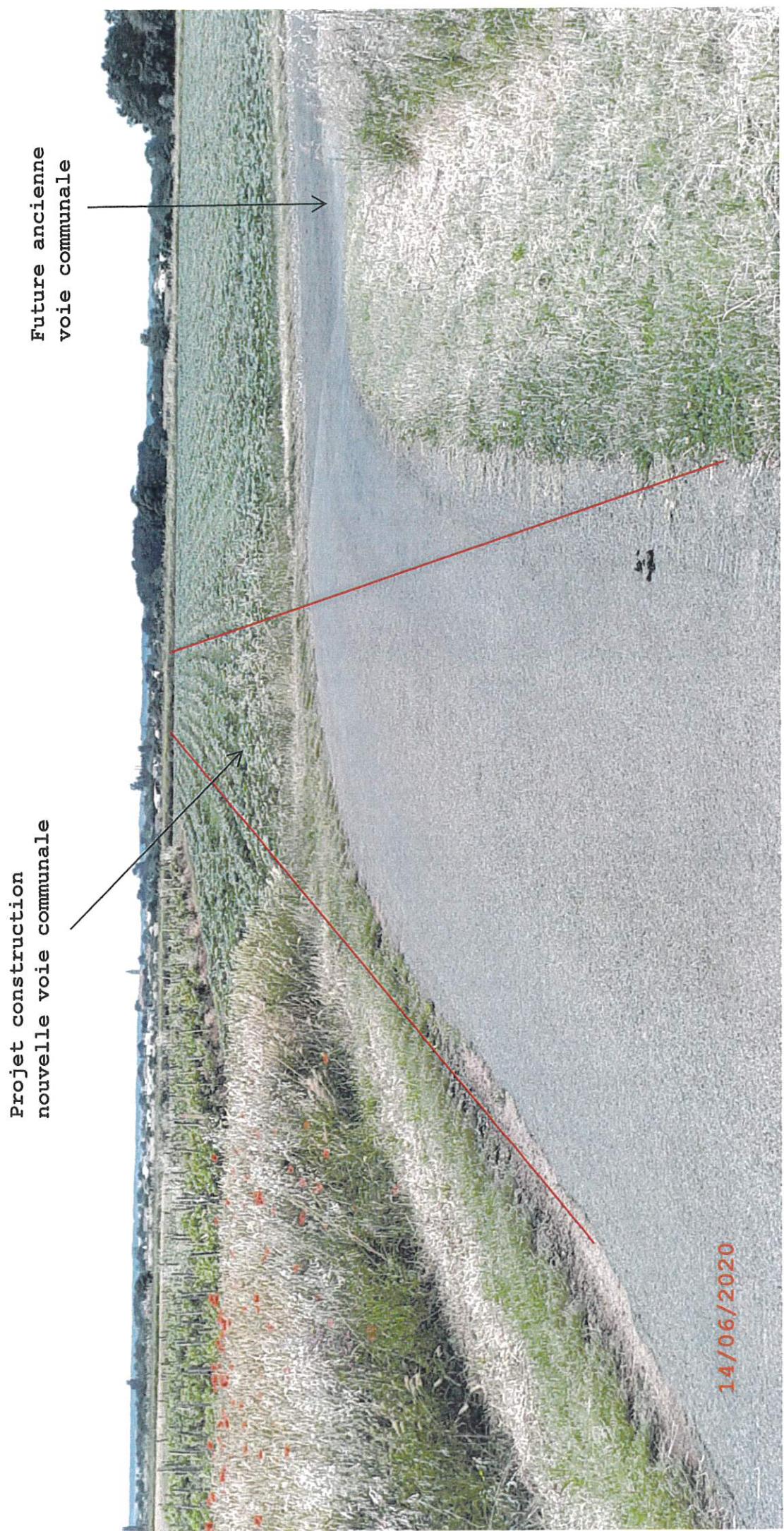
**localisation cartographique des  
prises de vue**

Date: 28 janvier 2022 - Échelle: 1/4 000  
Dossier: C:\Users\7BOIS\RNDROneDrive - Conseil FONCIER GCM - SAINT SORINNOGISCARRE GAIN Saint Sorin.nopz  
Copyright: Non titré sur la map

Projection: Lambert 93

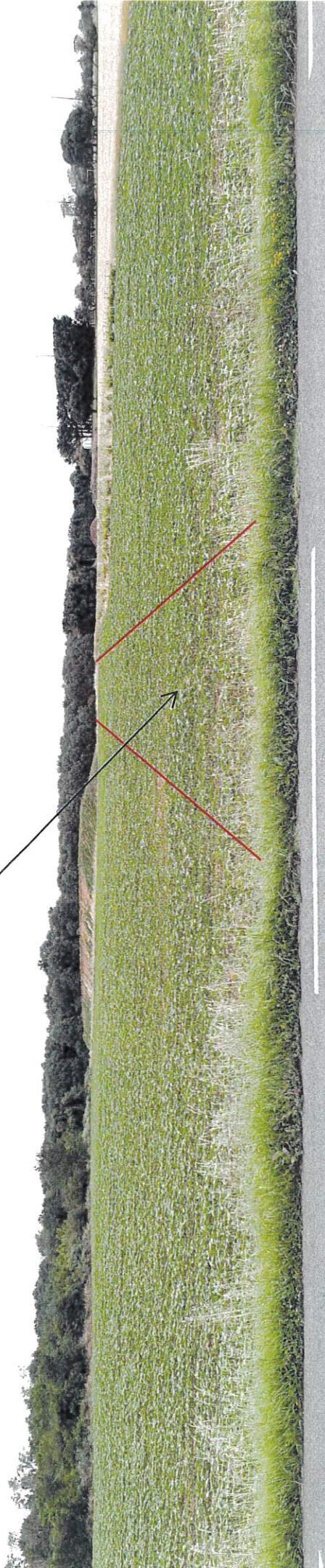
600 m  
400 m  
200 m  
0 m

## Vue n°1



## Vue n°2

Projet construction  
nouvelle voie communale



RD 728

14/06/2020

**Vue n°3**

Projet construction  
nouvelle route

RD 728

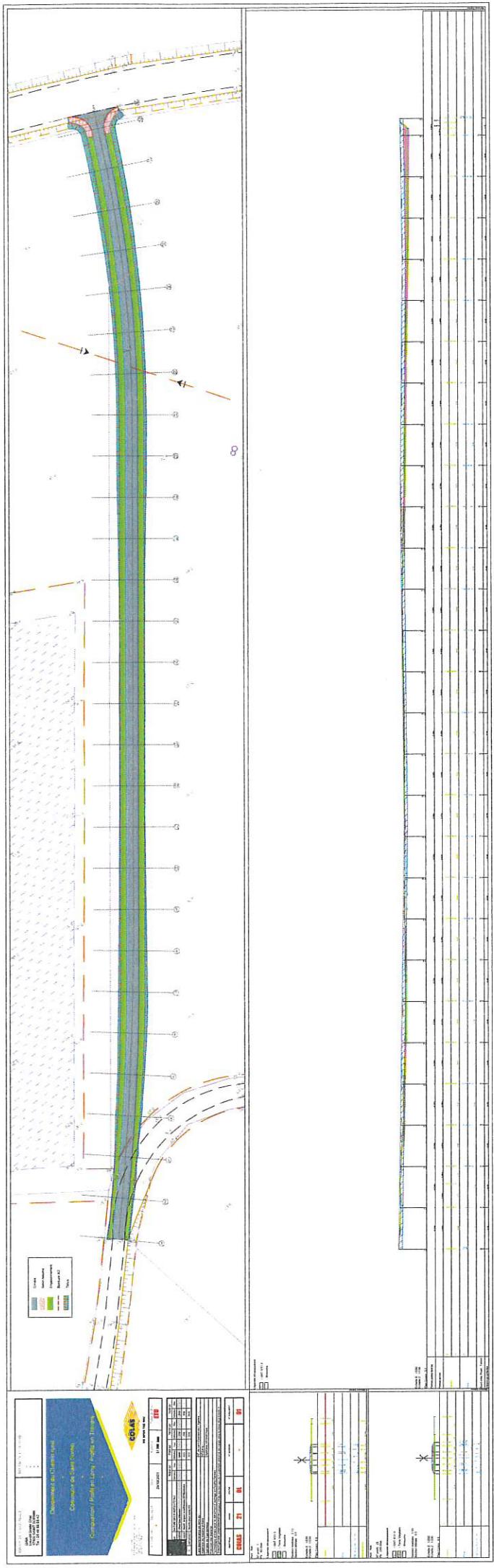
Future ancienne  
voie communale

08/10/2021



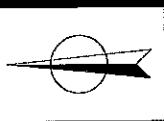
## **ANNEXE4 :**

- ✓ Projet de tracé



## **ANNEXE 6 :**

- ✓ Carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000



Projection: Lambert 93

0 400 800 1200 m



**localisation du projet par rapport  
aux sites Natura 2000**

Date: 1 février 2022 - Échelle: 1/8 500  
Dossier: Culey/Saint-Sernin/Saint-Sernin/Saint-Sernin  
Géoposition: Rennes 2011

## **ANNEXE 7 :**

- ✓ Descriptif des risques Géorisques



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

## ÉTAT DES RISQUES RÉGLEMENTÉS POUR L'INFORMATIONS DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 26 janvier 2022

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

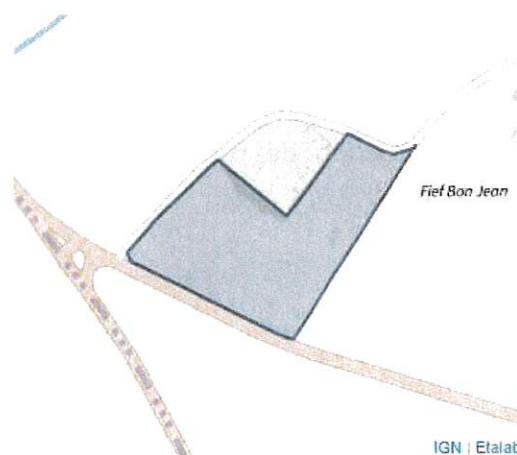
En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

### PARCELLE(S)

17600 SAINT-SORNIN

Code parcelle :  
**000-ZB-118**



## RISQUES FAISANT L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### SISMICITÉ : 3/5



- 1 - très faible
- 2 - faible
- 3 - modéré
- 4 - moyen
- 5 - fort

Un tremblement de terre ou séisme, est un ensemble de secousses et de déformations brusques de l'écorce terrestre (surface de la Terre). Le zonage sismique détermine l'importance de l'exposition au risque sismique.



## RECOMMANDATIONS

### Sismicité

Pour le bâti neuf et pour certains travaux lourds sur le bâti existant, en fonction de la zone de sismicité et du type de construction, des dispositions spécifiques à mettre en oeuvre s'appliquent lors de la construction

Un guide interactif est proposé pour identifier précisément les dispositions à prendre en compte selon votre localisation, votre type d'habitat ou votre projet. Il est consultable à l'adresse suivante : <http://www.planseisme.fr/-Didacticiel-.html>

Pour connaître les consignes à appliquer en cas de séisme , vous pouvez consulter le site : <http://www.planseisme.fr/Que-faire-en-cas-de-seisme.html>

## AUTRES INFORMATIONS

### POLLUTION DES SOLS



Votre parcelle ne figure pas dans l'inventaire :

- des installations classées soumises à enregistrement ou à autorisation
- des secteurs d'information sur les sols

### RISQUES TECHNOLOGIQUES



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques technologiques.

### RISQUES MINIERS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques miniers.

### RISQUES NATURELS



Il n'y a pas de plan de prévention des risques recensé sur les risques naturels.

### BRUIT



La parcelle n'est pas concernée par un plan d'exposition au bruit d'un aéroport.

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

## ANNEXE 1 : RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### ARGILE : 3/3

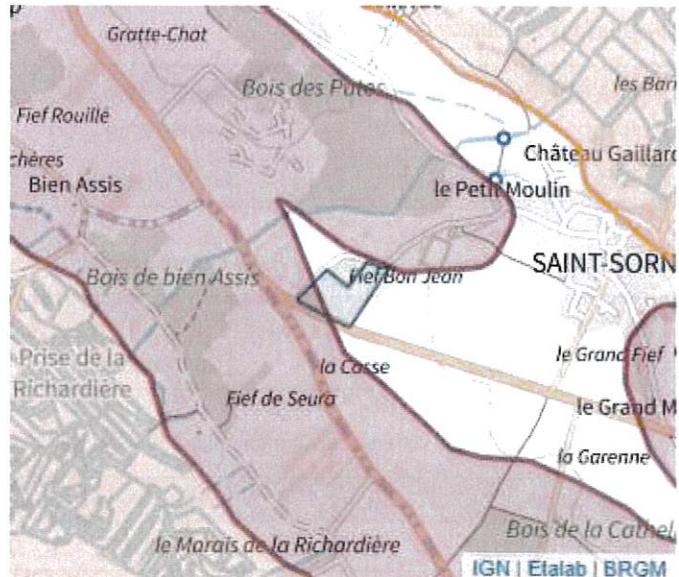


- 1 : Exposition faible
- 2 : Exposition moyenne
- 3 : Exposition fort

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

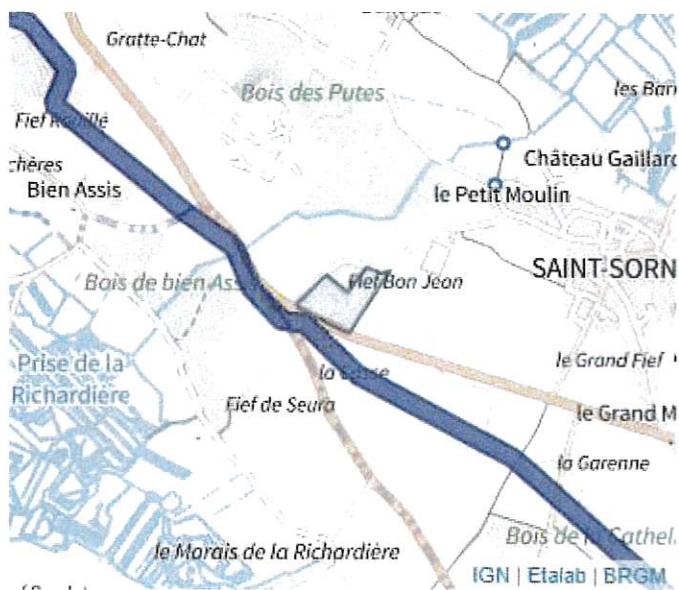
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



### CANALISATIONS TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Une canalisation de matières dangereuses (gaz naturel, produits pétroliers ou chimiques) est située dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle. La carte représente les implantations présentes autour de votre localisation. Il convient de rechercher une information plus précise en se rendant en mairie.





MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

L'âge  
l'égalité  
la parentalité

## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 5

Inondations et coulées de boue : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF19990026	08/08/1999	09/08/1999	29/11/1999	04/12/1999
17PREF20171339	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983

Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF19990423	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF20080310	01/07/2005	30/09/2005	20/02/2008	22/02/2008

Inondations, coulées de boue, mouvements de terrain et chocs mécaniques liés à l'action des vagues : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
17PREF20100396	27/02/2010	01/03/2010	01/03/2010	02/03/2010